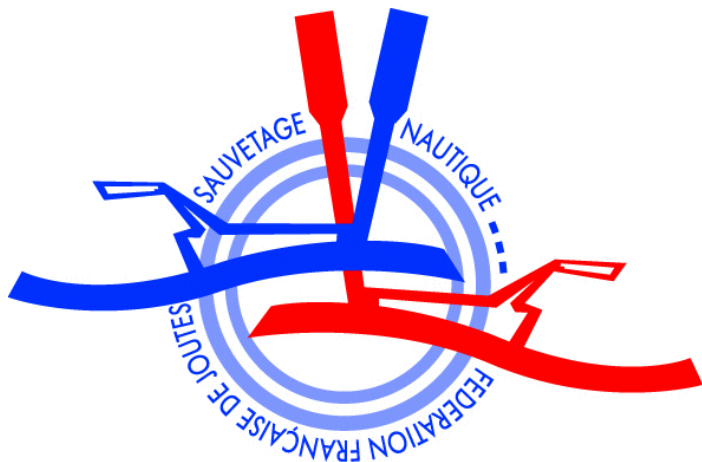




FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

CAHIER DES CHARGES

**Organisation de
Compétitions Officielles**

Rame Traditionnelle

Validation Février 2026



1/ et compétiteurs

Désignation des compositions de barques : depuis 2022, la loi, applicable en 2025 fait l'objet du texte suivant voté à l'unanimité en AG fédérale en 2025 :

Les championnats de France individuels sont ouverts à toutes personnes issues de l'Union Européenne, sous réserve d'être affiliées à un club ayant son siège en France. En compétition par équipe, il est autorisé une seule personne non issue de l'Union Européenne.

En conclusion, les équipages peuvent être formés de personnes françaises ou issues de l'Union Européenne, plus une personne non européenne par bateau.

Les compétiteurs et barreurs doivent être à jour de licence et de certificat médical, et d'autorisation parentale pour les mineurs, et de certificat médical de sur classement si les mineurs concourent en équipe fille, homme ou mixte. L'autorisation parentale doit être donnée jusqu'à la date anniversaire de majorité. Le certificat médical est valable 1 an. La photo sur la licence doit être changée au moins tous les 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

- Un complément de rédaction de l'article 29 du règlement intérieur, qui implique aucune participation pour des équipes non à jour de licences, de certificats médicaux et autorisations parentales (si nécessaires) et au dépôt tardif des classeurs, de classeurs non triés ou non à jour à la date de la compétition.
- En cas de photo non conforme, les arbitres ont le droit de barrer la photo avec un crayon indélébile, l'athlète est autorisé à faire la course le jour même si ses autres documents sont conformes. Il doit présenter une licence avec photo conforme lors d'une prochaine compétition. A défaut, il ne pourra participer à aucune compétition rame et joute.
- Feuilles d'engagement : si possible hors PDF et ni en odt ou csv, pour faciliter sur ordinateur les changements. Une case nationalité est rajouté aux feuilles d'engagement.
- Caution coupe de France : Une caution de 70 euros par bateau engagé en coupe de France est demandé aux clubs participants, à envoyer à l'ordre de la FFJSN au moins 15 jours avant la course pour les délai postal, au club organisateur avec éventuellement les inscriptions aux repas. Cette caution est rendue si l'équipage est présent.

2 / Horaires des compétitions

Championnat :

Dimanche 8h : Accueil réception des équipages et dépôt des licences.

Dimanche matin : Début des compétitions fixé par la commission. En fin de compétition, réception protocolaire, et repas éventuels, selon la volonté du club organisateur.

Les récompenses des trois premières équipes par catégories doivent être relatives à la notoriété de la compétition sans être trop importantes. Les récompenses du classement final du championnat

doivent privilégier celui des manches.

Coupe de France :

Samedi : Accueil réception des équipages et dépôt des licences.

Samedi et dimanche : Début des compétitions fixé par la commission. Il est prévu un repas le samedi soir en fin de compétitions, ou une réception protocolaire et repas éventuel selon la volonté du club organisateur.

2/ Inscriptions et Tirage des catégories

Championnat :

Les inscriptions des équipages doivent être envoyé **avant le mardi 18 h de la semaine précédant la course**, auprès du secrétariat de la fédération et du président du pôle arbitrage, avec réserves et obligations éventuelles.

Après contrôle du club organisateur, ce tirage est adressé à tous les clubs participants, aux arbitres désignés et à la FFJSN le jeudi de la semaine précédant la course au plus tard.

Coupe de France :

La date butoir des inscriptions est donnée par le pôle arbitrage (prévoir 3 semaines avant la date de la course) Tirage la semaine avant la course, il sera adressé à tous les clubs participants.

4/ Contrôle du site et matériel : une délégation des membres de la commission de rame et d'arbitres désignés par le président de la commission et le président des arbitres est chargée de la conformité du site et du matériel mis à disposition. La feuille de contrôle doit être donnée à la fédération, au président du jury et du club organisateur. Le contrôle doit être effectué avec du personnel pas trop éloigné du site pour éviter les déplacements.

Ce contrôle doit être effectué au plus tard la veille de la course afin de déterminer éventuellement les améliorations à apporter.

3/ Organisation générale

Le club organisateur d'une manche de championnat ou de la Coupe de France devra obligatoirement présenter sur le site de la compétition :

1/ : 4 embarcations armées **en très bon état**, esparquées, 4 rames de rechange pour chaque embarcation (2 n°1 + 2 n°2 ou 3), les estropes neufs, et tout le reste de l'équipement de la barque révisé (cale-pieds, sangles, tolets, safran, etc...).

En cas de changement de barque à la suite d'un incident non réparable, la barque de remplacement reste en lieu et place pour toute la compétition.

2/ : Un point d'embarquement isolé, bien protégé avec abri, ou accosteront les embarcations et embarqueront les rameurs et rameuses. Ce site devra être équipé d'un couloir étroit d'embarquement ou pourront se situer un arbitre officiel et les contrôleurs de bracelets et de

licences.

3/ : L'outillage nécessaire et les matériels de remplacement, pour une réparation rapide, en cas de casse.

4/ : Une table avec 2 chaises et barrières, pour la vérification des licences et des inscriptions des équipages contrôlés par le jury désigné.

5/ : À la suite de cette table le club pourra mettre leur table administrative, distribution d'eau obligatoire (bouteille ou fontaine pour remplir les gourdes) le dimanche pour le championnat et le samedi et dimanche pour la coupe, avec sacs poubelle pour la récupération des déchets. Il convient de privilégier des fontaines d'eau pour le remplissage des gourdes et les personnes présentes doivent effectuer le tri sélectif lorsque les poubelles dédiées sont présentes sur le site.

6/ : 2 personnes du club pour la gestion des barques sur le point d'embarquement, ces personnes auront à charge de réceptionner les équipages venant de courir et d'aider à l'embarquement pour la course suivante. Elles s'assureront d'une éventuelle casse matérielle avec information au jury.

7/ : 1 ou 2 tableaux d'informations où seront affichés les temps des équipages et explications du parcours de la journée. La mise à jour du tableau des temps sera effectuée par une personne du club organisateur. Si le tableau est situé loin de la table du jury, prévoir une personne relais pour le transfert des temps.

Sont seuls validés les temps donnés par le jury.

8/ : Si les conditions sanitaires le permettent, une buvette, et restauration rapide peuvent être prévus, à acheter par les consommateurs, et suivant le vœu du club organisateur. Pour la bonne convivialité, une réception d'accueil est offerte à l'arrivée matinale des compétiteurs.

9/ : Une sonorisation **puissante et répartie le long du parcours**, de l'embarquement à la ligne d'arrivée et une au niveau du SAS d'embarquement, Un micro fixe et un micro baladeur doivent être mis à la disposition du jury.

10/ : Pour l'estrade d'arbitrage, une table et des chaises pour le jury (5 places) avec 4 prises de courant 220 V (sono, ordinateur), les installations réservées au jury sont protégées par un barnum d'un minimum 4m sur 4 m avec cotés latéraux amovibles. Un car podium peut y pourvoir. La table du jury doit être située sur la ligne d'arrivée du parcours et entièrement close.

11/ : Des barrières de protection du jury pour réserver cet espace à ses seuls membres et empêcher l'ingérence de quiconque. A partir de cet espace, s'assurer de la parfaite visibilité de tout le plan d'eau, du départ à l'arrivée.

12/ : Les bouées du parcours, rondes, d'environ 70 cm de diamètre, sont lestées lourdement (100 kg) pour éviter leur ripage au fur et à mesure des passages et (ou) des départs. Il est préconisé des bouées souples pour ne pas abimer les barques.

13/ : Une ligne d'eau droite implantée entre les deux parcours avec bouées de forme et de couleur différente que celles du parcours pour éviter la confusion. La matérialisation des lignes d'eau est faite de préférence par des bouées et non par une ligne d'eau flottante, qui peut se déplacer au gré du vent et de la houle.

14/ : Le club organisateur doit réserver un espace clos, muni de toilettes, pour un éventuel contrôle anti-dopage.

15/ : Le club organisateur doit être couvert, au minimum, par une garantie d'assurance de responsabilité civile. Il peut, selon son choix, souscrire toute clauses d'extensions de garanties qu'il juge souhaitable avec obligation d'en informer ses adhérents.

16/ : Le prix maximum des engagements et des frais de restauration des concurrents et des accompagnateurs est fixé par la fédération sur proposition de la commission nationale des finances. Pour le championnat, l'organisation d'un repas en commun est laissée au bon vouloir du club organisateur. Si aucun repas n'est proposé, **il doit prévoir des tables et des bancs pour recevoir les concurrents**. Pour la finale du championnat, un vin d'honneur au minimum dinatoire représentatif de la compétition est prévu par le club organisateur, si les conditions sanitaires le permettent.

Pour la coupe de France, le repas en commun du samedi soir peut être aussi un service de restauration rapide, laissé au choix des organisateurs, si les conditions sanitaires le permettent. Des bancs et tables doivent alors être prévus au minimum.

17/ : Les récompenses aux manches de championnat ne sont pas obligatoires et laissées au bon vouloir du club organisateur. Les récompenses aux vainqueurs n'auront qu'une valeur symbolique (coupes, médailles, objets Publicitaires, et en aucun cas des objets de valeur ou de l'argent). Un podium est préconisé au minimum pour mettre en valeur les vainqueurs des manches de championnat.

Les maillots tricolores sont offerts par la Fédération, à raison de 8 maillots par équipe gagnante et par catégorie. En cas de plusieurs remplaçants, c'est le club qui détermine la distribution des maillots au sein de ses équipes.

Il est demandé de ne pas servir les repas pendant les remises de prix.

18/ : Les arbitres et officiels dont le nombre est transmis avant le mercredi précédent la course sont pris en charge par le club organisateur. Le club organisateur doit proposer boissons et restauration au corps arbitral.

19/ : Prévoir un poste de premiers soins avec téléphone pour appeler les secours et défibrillateur (offert par la fédération, le corps arbitral en a responsabilité). Prévoir également des toilettes en nombre suffisant en fonction du nombre de concurrents et de la compétition.

20/ : Tout manquement à l'application du cahier des charges fait l'objet d'un rapport adressé à la FFJSN pour une éventuelle application des procédures administratives et de leurs sanctions.

22/ : Informations sur la réduction fiscale : la FFJSN est à but bénévole et ne rembourse pas les déplacements, par contre, vous avez droit à une réduction fiscale sur votre impôt sur le revenu dès lors que vous pouvez justifier un déplacement (compétition, réunion) rapprochez-vous de votre centre des impôts, cela peut être important pour payer moins d » impôts sur le revenu. Les déclarations sont à faire sur le Cerfa 11580-05. Le trésorier fédéral est à même de signer vos listes de déplacements.



Validation février 2026

